



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE & GESVRES

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire
Conseil communautaire du 7 février 2018
19 : 00 à 20 : 51

Le 7 février 2018 à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis au siège de la CCEG à Grandchamp des Fontaines, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 1^{er} février 2018, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Présents :

EUZÉMAT Philippe, DÉFONTAINE Claudia, DOUSSET Arnaud, LABARRE Claude, GROUSSOLLE Françoise, CLAYAUD Jean-Pierre, OUVARD François, THIBAUD Dominique, LERAY Patrice, CHAILLEUX Marie-Odile, JOUTARD Jean-Pierre, GIROT Monique, DALVÉ Yves, LEFEUVRE Sylvain, METLAINE Aicha, NAUD Jean-Paul, SEBENHUNER Bruno, BESNIER Jean-Luc, MONDAIN Régine, YIEL Jocelyne, NOLRRY Barbara, ALEXANDRE Maryline, MAIRON Frédéric, CHARRIER Jean-François, ROGER Jean-Louis, HENRY Jean-Yves, NIESCIEREWICZ Valérie, BONNÉ Stanislas, BORIE Daniel, CADOU Catherine, LERAT Yvon, HENRY Catherine, RENOUX Emmanuel, BÉZIER Joseph, LAMBLÉ Patrick, PORTIER Joël.

Délégations de pouvoir :

BURCKEL Christine donne pouvoir à OUVARD François.
PROVOST Françoise donne pouvoir à DALVÉ Yves.
KHALDI-PROVOST Isabelle donne pouvoir à NAUD Jean-Paul.
SARLET Bruno donne pouvoir à BESNIER Jean-Luc.
GUILLEMIN Laurence donne pouvoir à BONNÉ Stanislas.
ROYER Alain donne pouvoir à CADOU Catherine.
FLONIS-MÉNAGER Sandrine donne pouvoir à BÉZIER Joseph.

Absents – Excusés :

DENIS Laurent, ROGAN Jean-Jacques.

Assistants :

GARNIER Dominique, DGS – HOTTIN Françoise, DGA – DÉSORMEAU Édith, responsable des assemblées – BRÛHERET Dimitri, responsable des finances – DURASSIER Murielle, trésorière principale.

Secrétaire de séance : BORIE Daniel.



CR_CONSEIL_2018_02_07.pdf
(.PDF, 446Ko)

⌵ Télécharger

📄 Feuilleter



☰ RETOUR À LA LISTE



Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres

PA La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie
44119 Grandchamp-des-Fontaines

☎ 02 28 02 22 40

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Du lundi au jeudi

8h30>12h00 / 14h00>17h30

Le vendredi

8h30>12h00 / 14h00>16h30